

AWFUS
Société par actions simplifiée au capital de 11.212.741 euros
Siège social : 229, rue Saint-Honoré - 75001 Paris
951 150 721 RCS Paris
(la « **Société** »)

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
EN DATE DU 30 JUILLET 2025**

Soumis à signature électronique le 30 juillet 2025,

Il est rappelé que les associés de la Société (les « **Associés** ») ont été consultés à distance et que le présent procès-verbal sera signé électroniquement par ces derniers.

Les soussignés :

- | | |
|--|---------------------------------------|
| ➤ Monsieur Stéphane Delorme | propriétaire de 458.700.050 actions ; |
| ➤ Monsieur Henri-Gérard Morlaye | propriétaire de 458.700.050 actions ; |
| ➤ Monsieur Swann Le Moigne | propriétaire de 112.134.000 actions ; |
| ➤ TRINOVA INVEST | propriétaire de 91.740.000 actions ; |

représentant l'ensemble des Associés de la Société,

ont pris à l'unanimité les décisions suivantes :

1. *Nomination d'un Commissaire aux comptes titulaire ;*
2. *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

PREMIERE DECISION

Nomination d'un Commissaire aux comptes titulaire

La collectivité des Associés,

désigne, à compter de ce jour et pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030 en qualité de commissaire aux comptes titulaire :

GOOD MORNING

10 Allée Hugues Limonti - 69930 Saint-Laurent-de-Chamousset
353 860 851 RCS Lyon

(le « **Commissaire aux Comptes Titulaire** »).

Le Commissaire aux comptes Titulaire ainsi nommé a fait savoir à l'avance qu'il acceptait les fonctions qui lui sont confiées et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

SECONDE DECISION

(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

La collectivité des Associés **donne tous pouvoirs** au porteur d'un extrait, d'un original ou d'une copie certifiée des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

Le présent acte est signé électroniquement par tous les Associés dans des conditions conformes à l'article 1367 du Code civil.

Monsieur Stéphane Delorme

Monsieur Henri-Gérard Morlaye

Monsieur Swann Le Moigne

TRINOVA INVEST
Représentée par Jean-Jacques Delorme